

# AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU FRÈRE LOUIS

## FOIRE AUX QUESTIONS

### SOMMAIRE

- ✓ [Circulation voiture](#)
- ✓ [Circulation vélo](#)
- ✓ [Stationnement voiture](#)
- ✓ [Sécurité et confort des circulations piétonnes](#)
- ✓ [Gestion des déchets](#)
- ✓ [Végétalisation](#)
- ✓ [Impact des travaux](#)
- ✓ [Aménagement des rues connexes](#)
- ✓ [Demande de précisions sur le projet et des éléments « connexes »](#)

## ✓ Circulation voiture

### Intensité du trafic

**Comment réduire le nombre de véhicules en transit dans la rue du Frère Louis ?**

**Comment éviter le report de circulation depuis la rue St Jacques dans la rue Frère Louis ?**

L'apaisement de la circulation peut générer un changement de comportement, et notamment la prise d'autres itinéraires par les automobilistes.

L'inversion du sens de circulation de la rue Frère Louis, entre la rue St Jacques et le cinéma Bonne Garde, sera proposée en test. Cela permettrait de limiter le shunt donc le transit.

**L'impact des nouveaux habitants sur les flux de circulation (entrées et sorties de la résidence) est-il pris en compte ?**

Cet impact est bien pris en compte. 2 voies d'accès sont prévues en impasse qui débouchent sur la rue Frère Louis dont le réaménagement à vocation à apaiser la circulation, voire la diminuer.

**Le P+R Goudy à Pirmil crée beaucoup de flux de circulation. Qu'est-il prévu à ce niveau ?**

Une réflexion est en cours sur le P+R, dans le cadre de l'étude de la ZAC Pirmil Les Isles. Le P+R a vocation à disparaître à terme.

Par ailleurs, Nantes Métropole souhaite développer la ville du 1/4 d'heure, en aménageant des cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes, des transports en commun performants, afin d'offrir des alternatives à la voiture.

### Nuisances sonores

**Comment limiter les nuisances sonores liée à la circulation motorisée (voitures, motos, scooters, mobylettes, bus, véhicules à l'arrêt avec le moteur allumé) ?**

L'aménagement devrait favoriser l'apaisement des vitesses. Or il y a une corrélation entre les vitesses pratiquées et les nuisances sonores : le bruit diminue fortement si les vitesses sont apaisées. Ainsi, réduire de 20km/h la vitesse de circulation permet de baisser de 3 décibels environ (soit 50 %) l'intensité sonore aux abords de l'infrastructure.

**Est-ce possible de mettre des panneaux indiquant "merci d'éteindre votre moteur" car beaucoup laissent tourner le temps de mettre GPS, attendre leurs enfants, etc.**

Nous ne multiplions pas les panneaux sur l'espace public : cela engendre une pollution visuelle, et surtout apporter trop d'informations aux conducteurs nuit à l'information générale (zone 30, ...).

### Diminution de la vitesse

**Qu'est il prévu pour réduire la vitesse des véhicules dans la rue Frère Louis ? Un ralentisseur est-il envisagé ?**

L'apaisement des vitesses se fera par le changement d'ambiance de la rue : plus de végétal et plus de places pour les modes actifs induit un changement de comportement des automobilistes, qui comprennent implicitement qu'ils ne sont pas seuls utilisateurs de la voie.

La largeur de la voie pour les automobilistes sera réduite. Les caniveaux pavés accentueront cette impression de réduction de la voie.

L'implantation de ralentisseurs n'est pas autorisée sur les voies où circulent des lignes de bus. Une étude est en cours pour implanter un dispositif de ralentissement devant l'école, mais cette étude n'est pas encore finalisée.

**Quels sont les moyens envisagés pour faire appliquer et respecter la zone 30 ?**

L'apaisement des vitesses se fera par le changement d'ambiance de la rue : plus de végétal et plus de place pour les modes actifs induit un changement de comportement des automobilistes, qui comprennent implicitement qu'ils ne sont pas seuls utilisateurs de la voie.

La largeur de la voie pour les automobilistes sera réduite. Les caniveaux pavés accentueront cette impression de réduction de la voie.

## ✓ Circulation vélo

### Double-sens cyclable

**Pourquoi une piste cyclable bidirectionnelle n'a-t-elle pas été retenue le long de la Persagotière ?**

L'emprise de la rue est limitée, même si on récupère une bande de 7 mètres de large. Il est indispensable de donner du confort aux piétons, coté Persagotière, où un public plus fragile (PMR) peut se trouver. Les trottoirs-pistes cyclables induisent un sentiment d'insécurité pour les piétons.

Il y a un « double-sens cyclable\* » (au sens code de la route) sur toute la rue Frère Louis (c'est-à-dire que le cycle peut circuler à contre-sens cyclable avec un contre-sens (le vrai terme étant « double sens ») sur toute la voie.

Par contre, en effet, le choix a été de mettre les vélos avec les véhicules, dans le sens Nantes-Vertou. Le « vélo-rue » sera testé à partir de mai.

\*Le terme « double sens cyclable » est peu compris, d'où l'emploi de « contre-sens cyclable ».

### Contre-sens cyclable

**La voie cyclable unidirectionnelle proposée en contre sens de la circulation routière doit-être davantage protégée dans sa partie « bande cyclable » intégrée sur la chaussée. Bande blanche, séparation physique, différentes propositions sont formulées par des participants.**

**Certaines pourraient-elles être appliquées ? Ou plus radicalement, un chemin alternatif serait-il envisageable ?**

Le contre sens cyclable sera de couleur ocre pour être bien perçu. L'avis des usagers suite au 1<sup>er</sup> déconfinement, est de privilégier les piétons, public le plus vulnérable. Il est indispensable de donner du confort aux piétons, or les trottoirs-pistes cyclables induisent un sentiment d'insécurité pour les piétons. La section est en ligne droite, et plutôt court.

**Quelle sécurisation au niveau des intersections avec les rues annexe à la rue Frère Louis ?**

Les carrefours seront repris en créant un trottoir traversant. Le contre-sens cyclable sera éloigné des rues Boucher et Braille, offrant une meilleure visibilité. Cette voie sera donc sécurisée par rapport à aujourd'hui au niveau de ces intersections.

### Cyclistes sur la route avec les autres usagers dans le sens de la circulation

**Comment s'organise le partage de la voirie entre cyclistes et automobilistes ? Les voitures pourront-elles doubler les vélos ? Les pavés en bordure de route sont dangereux pour les cyclistes.**

Les voitures ne pourront pas doubler les vélos. Cela participera à l'apaisement des vitesses.

Les pavés en bordure de route permettent de réduire visuellement l'espace dédié à la voiture, et permettent aux bus d'avoir plus d'aisance. Les cyclistes devront circuler sur l'espace non pavé.

**Comment les cyclistes sont-ils légitimés sur la route ? Marquage, vélo-rue, qu'est-il envisageable ?**

Le vélo rue sera testé à partir de mai. Il pourra être mis en place définitivement si le test est concluant.

### Stationnement vélo

**Des stationnements sont-ils prévus pour les vélos sur la rue ?**

Oui, des appuis vélos sont prévus à proximité de la rue Lemesle. A l'usage d'autres mobiliers pourront être ajoutés.

## ✓ Stationnement voiture

**Combien de stationnements sont créés dans le projet immobilier Persagotière au regard du nombre de logements et sur la rue ?**

**Y-a-t-il une différence avec les stationnements existants avant les aménagements ?**

35 places + 2 places PMR seront aménagées dans la rue Frère Louis.

**La proportion de places créée est largement insuffisante au regard des besoins ce qui entraînera du stationnement sauvage, potentiellement devant les sorties automobiles privées.**

Le stationnement sur trottoir est verbalisable à hauteur de 135 €.

**Le stationnement sera-t-il amené à devenir payant dans notre quartier ?**

La ville de Nantes va être amenée sur ce mandat à décider d'une extension du stationnement payant. Aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

**Qu'est-il prévu en matière de stationnement dans les rues annexes Louis Braille et Hélène Boucher ?**

Une concertation va avoir lieu avec les habitants d'ici l'été, pour décider du maintien du double sens ou de la mise en sens unique. L'une ou l'autre solution pourra avoir un impact sur le stationnement.

**Comment gérez-vous la recrudescence du besoin en stationnement à l'heure d'entrée ou de sortie des écoles ?**

La ville de Nantes et Nantes métropole travaillent sur l'écomobilité scolaire. Cela a été fait sur l'école Ledru Rolin : la rue est fermée à la circulation automobile pendant 30 mn aux heures d'entrée de l'école, ainsi que le mercredi midi.

## ✓ Sécurité et confort des circulations piétonnes

**Un passage piéton en de l'arrêt de bus serait nécessaire, signalé par du marquage blanc.**

C'est prévu en effet.

**Sur la partie non élargie de la rue, le trottoir devrait l'être pour apporter plus de confort aux piétons.**

Un seul trottoir pourra être aménagé, coté impair (côté où il y a le plus de sorties de maisons). Nous n'avons pas l'emprise pour aménager 2 trottoirs aux normes PMR.

**Il faut séparer les piétons des cyclistes par des bordures en relief et à limiter la vitesse des cyclistes.**

Les piétons seront sur un trottoir gris, les cyclistes sur un aménagement ocre. Une bordure n'est pas recommandée.

## ✓ Végétalisation

**Attention ! Ormes et frênes sont sujets à des maladies. Certaines essences d'arbre sont très allergisantes.**

Ce sujet est travaillé de concert avec les professionnels du service espaces verts de la ville, qui choisira les essences d'arbres les plus adaptées.

**Qu'est-il envisagé pour éviter la dégradation de la chaussée par les systèmes racinaires ?**

Des fosses d'arbres bien dimensionnées seront créées, tapissées de film anti-racinaires. Le choix des essences sera aussi déterminant. Ce sujet est travaillé de concert avec les professionnels du service espaces verts de la ville.

## ✓ Gestion des déchets

### ***Un composteur collectif est-il prévu ?***

L'équipe de quartier a pris note de cette demande : la collectivité peut accompagner les habitants qui souhaitent mettre en place ces démarches.

### ***Les colonnes enterrées prévues pour la collecte des nouveaux logements sont-elles bien dimensionnées ? Leur implantation est inesthétique et le risque de dépôts sauvages à leur pied est grand.***

Il y aura 3 points de colonnes enterrées, répartis sur la rue Frère Louis, au droit des opérations immobilières. Le dimensionnement est prévu correctement avec un passage de collecte 2 fois par semaine.

### ***Où seront situés les points de collecte de déchets recyclables ?***

Il y aura deux points d'apport volontaire verre à disposition de tous les habitants, dispatchés au niveau de chacune des voies d'accès aux nouveaux logements.

Les cuves enterrées destinées aux ordures ménagères (sacs bleus et jaunes), sont quant à elles réservées aux nouveaux habitants.

### ***Quel impact sur la collecte des bacs des logements individuels existants ?***

Il n'y a aucune modification pour les bacs individuels.

## ✓ Impact des travaux

### ***Quels seront les impacts des travaux sur les riverains de la rue : coupure de réseaux, limitation d'accessibilité en voiture, déviation du bus ? Sur quelle durée ?***

Toutes les modalités vous seront précisées dans une info quartier, dès que Nantes Métropole aura recruté les entreprises de travaux. Les travaux commenceront en juillet 2021, et s'étaleront jusque fin 2023.

## ✓ Aménagement des rues connexes

### ***Rues Louis Braille, Hélène Boucher, Lemesle, des passages en sens unique sont-ils envisagés ? Quand ? Pour quels impacts ?***

Une concertation aura lieu d'ici l'été avec les riverains des rues Boucher et Braille, pour une éventuelle mise en sens unique.

### ***Quels impacts en matière de circulation sur Paul Théry, sur Ledru Rollin ? Davantage de fluidité est-elle envisagée ?***

L'étude de circulation menée en amont de ces aménagement n'a révélé amélioration de la fluidité, ni aggravation.

### ***Rue Frère Louis sur la section entre Paul Théry et St Jacques, une inversion de sens unique serait judicieuse.***

Une concertation aura lieu d'ici l'été avec les riverains pour une inversion du sens unique.

### ***Un enterrement des réseaux est-il également envisagé rue Louis Braille ?***

Non, puisqu'aucun travaux d'ampleur n'est prévu dans cette rue.

## ✓ Demande de précisions sur le projet et des éléments « connexes »

### Sur le projet

#### **L'installation de vidéoprotection est-elle prévue dans l'aménagement ?**

Non, l'installation de vidéoprotection n'est pas prévue. Mais au cas où, des fourreaux seront passés dans le sol, si jamais la vidéoprotection doit être mise en place ultérieurement.

#### **Un abribus est-il prévu au niveau de l'arrêt ? Oui**

#### **Quelle est la largeur de la voie motorisée ? 3,5 m**

#### **Le mur en pierre est-il remplacé par une clôture ajourée devant l'institut ?**

Oui, dans la continuité du projet Persagotière.

#### **Pourquoi ne pas reculer la clôture Ocens jusqu'à la ganivelle actuelle ?**

Ce sera le cas. La ganivelle est à la limite public-privé.

#### **Quelle sera la hauteur et l'implantation du futur poste de transfo ?**

Il sera situé à l'angle droit devant ocens, il devrait faire 3 m de haut.

### Sur des éléments connexes

#### **Armor :**

#### **Quel est le projet envisagé sur le site d'Armor ? Quand aurons-nous des informations ?**

L'avenir d'Armor est décidé depuis l'approbation du PLUm. La concertation s'est faite dans le cadre de celle du PLUm. La ville et la métropole soutiennent ce projet de renouvellement. Cela s'est traduit par l'inscription d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au PLUm. Elle est consultable sur internet dans le PLUm.

Néanmoins, il s'agit bien d'un projet privé, encadré et négocié avec la métropole. La collectivité ne prévoit donc pas de présentation aux riverains. Mais une présentation par le promoteur peut être envisagée comme cela a pu être fait pour d'autres projets de ce type. Pour l'instant rien n'est stabilisé. Des études pollution, habituelles pour ce type d'activité, sont notamment nécessaires et en cours de finalisation.

#### **Combien de nouveaux habitants ces deux projets immobiliers représenteront-ils ?**

A ce stade du projet, nous n'avons pas de chiffre précis sur le nombre de logements créés. Il faut s'en tenir à l'OAP qui fixe une surface de plancher. On compte en moyenne environ 60 m<sup>2</sup> par logement.

#### **Comment est-il intégré dans le projet d'aménagement de la rue Frère Louis ?**

Les projets sont travaillés en cohérence. Néanmoins, leur réalisation se fera selon différents calendriers.

#### **En lien avec la Sèvre :**

#### **Y aura-t-il des accès publics directs à la Sèvre depuis la rue du Frère Louis ? Si oui, comment seront-ils aménagés ?**

Oui, un accès public direct sera créé. Une coulée verte (allée de la Persagotière) sera aménagée, reliant la rue Frère Louis à la Sèvre. La voie privée « avenue des Frères de St Gabriel » aura une servitude de passage pour aller vers la Sèvre.

#### **Qu'en est-il du projet de parc et des jardins envisagés dedans à proximité de la Sèvre ?**

Le promoteur aménagera le parc et les jardins, une fois les bâtiments construits. Le service espaces verts travaille actuellement au dimensionnement des futurs jardins collectifs.

#### **Quand la cohabitation cyclistes/piétons sur les bords de Sèvre sera-t-elle réglée (interdits aux vélos ou création d'une piste cyclable) ?**

Pour la cohabitation cyclistes/piétons, les cyclistes doivent circuler au rythme du piéton. Une 20aine de panonceaux le précisent, installés depuis 1 an pour rappeler cette règle.